

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND

APPEL DE CANDIDATURES - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le siège n° 7 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Roxton Pond est vacant depuis peu et doit être comblé.

ATTENDU QUE ce siège doit être occupé par un résident ou une résidente de Roxton Pond, majeur(e), qui n'est pas un élu ou une élue;

ATTENDU QUE le mandat associé à ce siège est d'une durée de (2) deux ans, à moins qu'il ne prenne fin prématurément;

ATTENDU QUE ce mandat est exercé à titre bénévole et qu'aucune rémunération ni compensation n'y est associée;

ATTENDU QUE toute attribution de siège au CCU s'effectue par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QUE le CCU se réunit habituellement une fois par mois, de jour, et que ses pouvoirs et ses devoirs consistent exclusivement à étudier les dossiers qui lui sont soumis et à formuler des recommandations au conseil municipal;

ATTENDU QU'un appel de candidatures est donné en même temps de cet avis public;

ATTENDU QUE toute personne désirant poser sa candidature doit transmettre son curriculum vitae et une lettre de motivation, à l'attention de M. Jean Bourret, directeur général et greffier-trésorier, au bureau municipal situé au 901, rue Saint-Jean, Roxton Pond (Québec) J0E 1Z0, ou par courriel à direction@roxtonpond.ca;

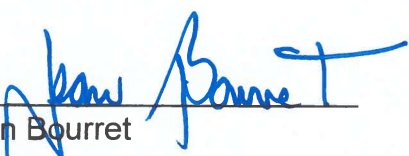
ATTENDU QUE la date limite de réception des candidatures est fixée au vendredi 18 septembre 2026;

ATTENDU QUE toute personne désirant obtenir de plus amples informations concernant cet appel de candidatures peut communiquer avec M. Bourret par courriel à l'adresse précitée ou par téléphone au 450 372-6875, poste 226;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond se réserve le droit de ne retenir aucune candidature parmi celles reçues et d'annuler le présent appel en tout temps.

DONNÉ à Roxton Pond, province de Québec, ce 1^{er} septembre 2026.

Le directeur général et greffier-trésorier,



Jean Bourret